



RD4U-Board(2024)18-Rev1-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES CAUSÉS PAR
L'AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
CONTRE L'UKRAINE**

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES
Catégorie de Demandes A2.2
Disparition d'un membre de la famille proche

La Haye

www.RD4U.claims

FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

Catégorie de Demandes A2.2. Disparition d'un membre de la famille proche

Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, le 2 juillet 2024 et révisés le 18 octobre 2024.

Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 8 juillet 2024 et révisés le 6 novembre 2024.

Les termes en majuscule dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie des **Demandes A2.2 – Disparition d'un membre de la famille proche**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question, une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de soumettre, ainsi que des informations et des Preuves supplémentaires qui peuvent être soumises à l'appui de la Demande.
2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, ce Formulaire de Demande est disponible sous forme numérique dans *Diia*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit dans *Diia* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
3. Pour les Demandes de la catégorie A2.2, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
 - 3.1. La catégorie A2.2 concerne les Demandes relatives à la souffrance morale et à l'angoisse causées par la disparition d'un membre de la famille proche sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, le 24 février 2022 ou après cette date, causée par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine. Cette catégorie inclut les Demandes relatives à une personne disparue dont la dernière localisation connue se trouve en dehors du territoire de l'Ukraine, mais dont la disparition est directement liée à un événement survenu sur le territoire de l'Ukraine.
 - 3.2. Les Demandes liées aux conséquences pécuniaires de la disparition d'un membre de la famille proche, y compris la perte de revenus ou de soutien de la part du membre de la famille, doivent être soumises dans d'autres catégories concernées.
 - 3.3. Aux fins de cette catégorie, une « personne disparue » est une personne dont on ignore la localisation et qui a été portée disparue. Une personne qui a été enregistrée comme disparue dans le Registre unifié des personnes disparues dans des circonstances spéciales de l'Ukraine est considérée comme une personne disparue.

- 3.4. Les Demandes de la catégorie A2.2 peuvent être soumises par ou pour le compte d'un membre de la famille proche de la personne disparue ou d'un autre membre de la famille qui a un intérêt légitime à soumettre la Demande.
- 3.5. Aux fins de la présente catégorie, un « membre de la famille proche » désigne :
- a. Le parent de la personne disparue (parent biologique, parent adoptif légalement reconnu ou beau-parent (conjoint d'un parent)) ;
 - b. Le conjoint (légalement marié) ou le partenaire civil de la personne disparue,
 - c. L'enfant de la personne disparue (enfant biologique, enfant adopté légalement reconnu ou beau-fils (enfant du conjoint ou du partenaire civil)).
- 3.6. Aux fins de cette catégorie, un partenaire civil est une personne, quel que soit son genre, qui, au moment de la disparition de la personne disparue, entretenait une relation de proximité de longue durée avec elle, vivait et entretenait un foyer avec elle, avait des dépenses importantes en commun avec elle, ou se fournissait avec elle une assistance mutuelle et entretenait d'autres éléments de la relation familiale. Un partenaire civil doit présenter des preuves de l'existence d'un partenariat civil avec la personne disparue.¹
- 3.7. Un membre de la famille d'une personne disparue autre qu'un membre de la famille immédiate doit établir un intérêt légitime à soumettre la Demande en produisant des Preuves prouvant l'existence de liens étroits et d'éléments supplémentaires de dépendance autres que les liens affectifs normaux avec la personne disparue.²
- 3.8. Les Demandeurs éligibles peuvent soumettre des Demandes séparées pour la même personne disparue.
- 3.9. Les Demandes au nom d'enfants mineurs ou de personnes sous tutelle sont soumises conformément aux Règles relatives à la représentation.

¹ Les documents qui peuvent établir le partenariat civil du Demandeur avec la personne disparue peuvent inclure des décisions de justice, des certificats d'héritage, des testaments, des documents de cohabitation, des documents financiers (comptes bancaires conjoints, relevés de cartes de crédit conjoints, contrats hypothécaires, garanties bancaires, factures partagées, preuves de dépenses partagées), de la correspondance adressée aux deux personnes à la même adresse (lettres, colis, documents officiels), médias sociaux et présence numérique (présence numérique publique en tant que couple, par exemple comptes communs de médias sociaux, photos partagées, mises à jour de statut ou interactions en ligne), photos, vidéos, dossiers de santé et d'assurance (désignation de contacts d'urgence, de bénéficiaires ou de personnes à charge), documents prouvant le droit de percevoir une pension ou des indemnités pour les personnes à charge survivantes, etc.

² Les documents qui peuvent établir l'existence de liens étroits et d'éléments supplémentaires de dépendance avec la personne disparue peuvent inclure des décisions de justice, des certificats d'héritage, des testaments, des registres familiaux, des documents attestant de la cohabitation, des documents financiers (comptes bancaires conjoints, relevés de cartes de crédit communes, contrats, garanties bancaires, factures partagées, preuves de dépenses partagées), correspondance adressée aux deux personnes à la même adresse (lettres, colis, documents officiels), médias sociaux et présence numérique (présence numérique publique en tant que couple, photos partagées, mises à jour de statut ou interactions en ligne), photos, vidéos, dossiers de santé et d'assurance (désignation de contacts d'urgence, de bénéficiaires ou de personnes à charge), documents prouvant le droit de percevoir une pension ou des indemnités pour les personnes à charge survivantes, etc.

- 3.10. Si une personne disparue est retrouvée ou déclarée décédée, le Demandeur est tenu de fournir les informations pertinentes au Registre en mettant à jour la Demande concernée.
4. L'« **Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie A2.2** » contenu dans le présent Formulaire de Demande sera reproduit mot pour mot sous forme numérique dans *Diia*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

* * *

Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie A2.2

- (1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine **dans la catégorie A2.2 – Disparition d'un membre de la famille proche**.
- (2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité de votre Demande à être inscrite au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement vous soit dû. L'examen de votre Demande et l'octroi d'une indemnisation pour la disparition d'un membre de la famille proche seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).
- (3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse www.RD4U.claims ou www.RD4U.coe.int et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes d'indemnisation, le Formulaire de Demande et les Règles : Catégorie de Demandes A2.2 - Disparition d'un membre de la famille proche, ainsi que la rubrique questions courantes (FAQ).
- (4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demandes. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission par des personnes physiques de Demandes pour la disparition d'un membre de la famille proche survenu le 24 février 2022 ou à partir de cette date sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine - **Catégorie de Demandes A2.2**. Ce formulaire de Demande peut également être utilisé pour la soumission de Demandes concernant une personne disparue dont la dernière localisation connue se trouvait en dehors du territoire de l'Ukraine, mais dont la disparition est directement liée à un événement survenu sur le territoire de l'Ukraine. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.
- (5) La catégorie A2.2 concerne les Demandes relatives à la souffrance morale et à l'angoisse causées par la disparition d'un membre de la famille proche. Les Demandes de cette catégorie peuvent être soumises par les Demandeurs éligibles – parent, conjoint ou partenaire civil, enfant de la personne disparue, ou tout autre membre de la famille qui a un intérêt légitime à soumettre la Demande. Le montant de l'indemnisation sera déterminé par le

mécanisme d'indemnisation futur. Par conséquent, vous n'êtes pas requis de fournir des Preuves relatives au montant de l'indemnisation pour cette catégorie de Demandes.

(6) Les Demandes liées aux conséquences pécuniaires de la disparition d'un membre de la famille proche, telles que la perte de revenus ou de soutien, doivent être soumises dans d'autres catégories concernées.

(7) Votre Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia* à l'adresse www.diia.gov.ua/services/RD4U. Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si votre Demande est admissible à être inscrite au Registre. Vous serez informé(e) de la décision du Registre en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.

(8) Vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de votre Demande. Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes, y compris le Registre national ukrainien des actes d'état civil.

(9) Vous pourrez soumettre des informations supplémentaires et télécharger des fichiers contenant des Preuves à l'appui de votre Demande, pour autant qu'elles soient conformes aux exigences techniques du Registre. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.

(10) Vous n'avez pas besoin de compléter votre Demande en une seule fois, et vous pourrez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur. Toutefois, il est conseillé de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont préparées et disponibles.

(11) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de votre Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, votre Demande risque de ne pas être inscrite au Registre.

(12) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous acceptez de transférer des données à caractère personnel au Registre et autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données à caractère personnel conformément aux Principes sur la protection des données à caractère personnel du Registre.

(13) Les Demandes soumises par les ressortissants russes ne sont pas admissibles à être inscrites au Registre. Toutefois, les Demandes des ressortissants russes peuvent être inscrites au Registre si ceux-ci peuvent établir qu'ils possèdent également une autre nationalité.

(14) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez qu'elles représentent fidèlement votre identité en tant que Demandeur, votre nationalité, votre droit de soumettre une Demande et le contenu de la Demande. Vous comprenez que la soumission d'une Demande mensongère ou fausse peut avoir pour conséquence que votre Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

* *

Questions préliminaires
1. Langue de soumission de la Demande (ukrainien ou anglais)
2. Catégorie de Demande
I. Identification du Demandeur
3. Nom et prénom
4. Genre
5. Date de naissance
6. Nationalité
7. Document d'identité/numéro de passeport
8. Numéro d'identification fiscale ukrainien
9. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien
10. Adresse officielle du Demandeur
11. Adresse effective du Demandeur
12. Numéro(s) de téléphone de contact
13. Adresse électronique
14. Sous-groupe de Demandeurs (<i>tels que membres de l'armée, de la défense territoriale, des forces de l'ordre, travailleurs des services d'urgence, des services publics ou des infrastructures essentielles, personnel médical</i>)
15. Le Demandeur a-t-il été condamné pour un crime lié à l'agression russe contre l'Ukraine
16. Le Demandeur est-il soumis à des sanctions ou à d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
17. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant, les informations d'identification équivalentes concernant ce Représentant
18. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Centre de prestation de services administratifs en Ukraine, les informations requises par l'article 7 des Règles relatives à la représentation.
II. Identification du membre de la famille disparu
19. Nom et prénom
20. Genre
21. Date de naissance
22. Nationalité
23. Document d'identité/numéro de passeport
24. Numéro d'identification fiscale ukrainien
25. Adresse officielle
26. Sous-groupe du membre de la famille disparu (<i>tels que membres de l'armée, de la défense territoriale, des forces de l'ordre, travailleurs des services d'urgence, des services publics ou des infrastructures essentielles, personnel médical</i>)
27. Le membre de la famille disparu a-t-il été condamné pour un crime lié à l'agression russe contre l'Ukraine
28. Le membre de la famille disparu était-il soumis à des sanctions ou à d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale
III. Lien de parenté avec le membre de la famille disparu
29. Lien de parenté entre le Demandeur et le membre de la famille disparu
IV. Événement
30. Date approximative de la disparition
31. Dernière localisation connue
32. Type d'événement associé à la disparition
33. Description de la disparition
34. Enregistrement dans le Registre des personnes disparues

35. Informations sur les enquêtes menées par les forces de l'ordre concernées (le cas échéant)
V. Autres procédures judiciaires
36. Informations sur les procédures judiciaires concernées ou les enquêtes menées par les forces de l'ordre (le cas échéant)
VI. Preuves supplémentaires
37. Preuves supplémentaires concernant l'identité du Demandeur
38. Éléments de preuve supplémentaires concernant l'identité du membre de la famille disparu
39. Preuve supplémentaire concernant la relation du Demandeur avec le membre de la famille disparu
40. Éléments de preuve supplémentaires concernant la disparition
41. Preuves supplémentaires concernant d'autres aspects de la Demande
VII. Vérification et soumission
42. Vérification et confirmation des données
43. Vérification de l'identité avant la soumission
44. Accord de transmission de données à caractère personnel
45. Soumission de la Demande

* * *